

## **Réglementation - Camping LE MARZE –**

### **1. REGLEMENT**

Le règlement du Camping est établi pour assurer le correct usage de la structure. La requête d'entrée dans le camping implique l'acceptation du règlement. Si les clients ne le respectent pas on peut leur demander de quitter le Camping. Si un crime grave a été commis on pourra contacter l'Autorité Publique. Respectez tous les panneaux et règles indiqués à l'intérieur du camping. Les parents sont responsables pour leur enfants et doivent s'occuper d'eux, aussi pour ce qui concerne l'heure du silence et l'usage des bains (les toilettes ne sont pas un lieu de jeux). Courses en vélo et autres activités bruyantes sont interdites. Les infractions seront sanctionnées avec l'expulsion du camping.

### **2. MOBILHOMES**

À l'arrivée laissez les passeports à la réception.

La Direction est autorisée à refuser les clients bruyants et qui n'acceptent pas le règlement.

Au moment du check-in on vous donnera des bracelets que tous les clients doivent porter autrement l'accès sera refusé.

### **3. VOITURES**

C'est interdit de conduire la voiture à l'intérieur du camping. La vitesse maximale sur la rue externe est 5km/h. Cependant, c'est interdit de conduire la voiture pendant les heures de silence (13.00/15.00 et 22.00/07.00). Les parkings sont signalés sur la carte du camping.

### **4. BATEAUX**

Les bateaux doivent être placés dans les lieux indiqués par la direction. Ils ne peuvent pas être laissés sur la plage à l'interdiction imposée par les lois et l'administration portuaire. La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages aux bateaux, ou pour tout dommage qui pourrait résulter dans le même récipient.

### **5. CHIENS ET AUTRES ANIMAUX**

Les chiens doivent être tenus en laisse et doivent être accompagnés dans le camping pour leurs besoins. Les clients doivent utiliser des outils spéciaux pour les chiens (pelle et un sac). Les propriétaires d'animaux doivent présenter le certificat de santé. C'est absolument interdit d'apporter des chiens sur la plage et dans les bars (comme par arrêté municipal). La Municipalité de Grosseto a mis en place une bande de plage également accessible aux chiens à environ m. 800 à partir du camping, accessible par la piste cyclable. Dans la période de mi-Juin à mi-Septembre est en fait interdit par les arrêtés municipaux de passer sur les dunes et la plage avec les chiens.

Les dommages causés aux tiers par les animaux sont de toute entière responsabilité du propriétaire. Les chiens de taille moyenne et grande taille doivent être conservés sur le lieu de rester connectés et muselés lorsqu'ils ne sont pas étroitement surveillés. Tous les chiens accompagnés sur le territoire du camping doivent être tenus en laisse et muselés. C'est absolument interdit de laisser les animaux seuls, même temporairement, dans un terrain ou une autre structure dans le camping, même si dans des véhicules privés. Défaut de se conformer aux exigences entraînera l'expulsion immédiate du camping.

### **6. INCENDIES**

C'est interdit d'allumer des feux. La direction autorise l'utilisation de petites barbecues par les équipements appropriés certifiés conformes à la réglementation actuelle de l'UE et dans tous les cas sauf les jours venteux. En outre, la barbecue doit être constamment surveillée.

### **7. LAVERIE**

Il y a des machines à laver à paiement.

### **8. MEDECINE - MALADIES INFECTIEUX**

Les numéros de téléphone des services médicaux d'urgence et de secours sont sur le babillard à la réception.

Chaque maladie infectieuse doit être communiquée à la direction.

## **9. PISCINE**

Le village dispose d'une piscine: de revoir les règles spéciales.

## **10. NETTOYAGE**

Les déchets doivent être collectés dans des sacs spéciaux et stocké hermétiquement fermés dans les conteneurs situés dans la zone de camping en divisant le type de matériel, comme suit: verre et plastique , papier et carton, etc. À cet égard, il précise que de conserver ou de stocker les déchets dans votre propre emplacement dans un endroit ne convient pas, sera puni d'une amende de € 25,00. C'est absolument interdit de jeter des sacs à ordures et des bouteilles dans les déchets des bacs placés dans les toilettes et les bars.

## **15. RESPONSABILITÉ**

La direction ne répond pas des objets ou des valeurs qui ne sont pas été remis à la réception; de dommages résultant de causes naturelle de la chose, comme les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles, épidémies, maladies, chutes d'arbres ou de branches ou de produits qui relèvent de la nature des plantes, soufflé du vent , les accidents en mer, des dommages ou de vol de voitures dans le parking et dans la structure. En aucun cas seront accordé de rabaix sera au moment du départ pour couvrir les réductions ou des interruptions présumés qui peuvent se produire à la suite des événements décrits ci-dessus!

## **16. SILENCE ET ORDRE DANS LE VILLAGE / AUTORITE EN CHARGE DE LA GARDE**

Pendant les heures d'ouverture (13.00/15.00 - 00.30/07.00) tout bruit qui pourrait ennuyer les clients est interdit. L'utilisation de la radio et la télévision est autorisée avec une extrême modération et en pleine conformité avec l'organisation de silence, pendant lequel son utilisation est permise seulement à travers les écouteurs. Il est interdit aussi l'utilisation d'instruments de musique et de matériel électrique / électronique. La direction, comme prévu dans les lois applicables de la République italienne a le droit d'expulser sans préavis toutes personnes que ne se conforme pas aux dispositions du Règlement.– Chaque client dans l'acte même d'accepter l'hospitalité dans le Village Camping, accepte également le contrat de respecter les règles. L'activité d'animation ne peut pas s'étendre au-delà des 00,30 heures et, sauf dans des cas particuliers, pas plus tard que 02.00 heures.

## **17. PLAGE**

Sur la plage est interdite de laisser bateaux, canots, remorques et des allumer des feux. Ces interdictions sont attendus dans les règles existantes de l'administration portuaire. C'est également interdit par les règlements municipaux laisser sur la plage parasols, chaises longues, matelas, jouets, et n'importe quel objet qui peut compromettre le fonctionnement normal de nettoyage de la plage la nuit.

La route de la plage est seule voie pour piétons et cyclistes, sauf pour les véhicules avec un permis valable pour les personnes handicapées qui peuvent obtenir la clé de la porte à la réception, en prenant soin de toujours fermer le verrou qui entrent ou sortent.

## **18. SERVICES ET CENTRE COMMERCIAL /TERRAINS DES JEUX**

Le Village a un terrain de volley et un terrain de jeux.

Dans le centre commercial il y a marché, bar, restaurant et pizzeria. Il y a aussi un bar sur la plage et plage à payer.



## **19. MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

La direction se réserve le droit de modifier ces règles en tout temps, qui sera affiché à l'entrée du Camping Village, à offrir à tous une utilisation toujours meilleure de la structure.